

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil VINGT SIX

Le 26 février 2026 à 19h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 13 février 2026

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. CHIGNIER Bernard, M. MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, Mme GASDON Christine, M. FAYOLLE Jean, M. MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, M. DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M. BERTHELIER Bruno, M. HERTZOG Etienne, M. LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M. VALENTIN Alain, M. BUTAUD Jean Charles, M. LOMBARD Jean Marc, M. GODINOT Alain, Mme DUGELET Isabelle, Mme VAGINAY Hélène, Mme LEBEAU Colette, M. VIODRIN Jérôme, M. DESBENOIT Bernard, M. JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M. LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M. VALORGE René, Mme CARRENO Mercédès, M. CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M. CHENAUD Fabrice, Mme CALLSEN Marie-Christine, M. DESCAVE Guillaume, M. AUBRET Alain, M. PALLUET Dominique, M. DUBUIS Pascal, M. MOULIN Bernard, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 39

Nombre de votants : 41

Excusés : Mme PONCET Sylvie, M. LAPALLUS Marc.

Pouvoirs : Mme PONCET Sylvie à M. LACROIX Jérémie, M. LAPALLUS Marc à M. BUTAUD Jean Charles.

Election d'un secrétaire de séance : Mme CARRENO Mercédès (Saint Denis de Cabanne).

N°2026/N°040

OBJET : CENTRE AQUATIQUE – MODIFICATION DES HORAIRES

M. le Président rappelle que par une délibération en date du 17 juillet 2025 le conseil communautaire a validé les horaires d'ouverture du centre aquatique comme suit :

Période scolaire :

Mardi : 12h à 13h30 et 17h à 20h

Mercredi : 12h à 13h30 et 15h à 20h

Vendredi : 12h à 13h30 et 17h à 20h

Samedi : 8h30 à 12h30

Dimanche : 8h30 à 12h30

Fermé au public les lundis et jeudis

Période petites vacances scolaires (hors Noël car établissement fermé)

Mardi : 12h à 19h

Mercredi : 12h à 19h

Vendredi : 12h à 19h

Samedi : 8h30 à 12h30

Dimanche : 8h30 à 12h30

Fermé au public les lundis et jeudis

Période estivale (du premier week-end suivant la fin de l'année scolaire au 31 août inclus)

Tous les jours de 10h30 à 19h30 à l'exception du jeudi qui est fermé

Cette même délibération précisait par ailleurs que des créneaux spécifiques et accessibles uniquement sur réservation seront également programmés pour permettre la pratique de diverses activités encadrées : natation, aquagym, aquabike...ou l'accueil de centres de loisirs.

Par ailleurs lors du dernier conseil communautaire cette même délibération avait déjà été complétée afin de proposer sur une période précise des horaires d'ouvertures complémentaires. Il ressort aujourd'hui que de nouvelles adaptations d'horaires seraient nécessaires, soit pour un meilleur fonctionnement du service en lien avec la pratique de la clientèle (horaires des jours fériés, créneaux d'activités sur réservation), soit pour permettre d'accueillir ou d'organiser des manifestations ou des événementiels. A court terme, il est proposé que les jours fériés du 8 mai, du 11 novembre et le vendredi de la semaine de l'ascension soient ouverts comme les week-ends à savoir de 8h30 à 12h30. Afin il est précisé qu'un événementiel est prévu le 4 avril 2026 pour les enfants de 3 ans à 12 ans (avec un accompagnant adulte) de 14h30 à 17h00 type parcours aquatique avec résolutions d'énigmes.

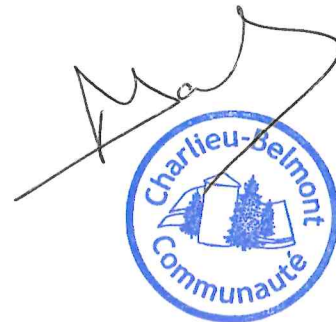
Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Décide d'une ouverture complémentaire le samedi 4 avril de 14h30 à 17h30 exclusivement pour l'évènement le mystère de l'œuf à la piscine.
- Valide la modification d'ouverture suivante 8h30 à 12h30, le 8 mai, le 11 novembre ainsi que le vendredi de la semaine de l'ascension.

La Secrétaire de séance
Représentante de la commune de St Denis de Cabanne
Mme Mercédès CARRENO



Le Président de la Communauté
De Communes
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20260305-DELIB2026-040-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/03/2026
Publication : 05/03/2026